

Hérouville Saint Clair, le 06/11/2023

Affaire suivie par :  
Sylvie DUCHANGE  
Gestionnaire

L'Inspectrice d'académie  
Directrice académique des services de l'Education  
nationale du Calvados

Tél. 02 31 45 95 61  
Mél. [dsden14-psep3@ac-normandie.fr](mailto:dsden14-psep3@ac-normandie.fr)

à

DSDEN 14  
2, Place de l'Europe  
BP 90036  
14200 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Mesdames les enseignantes et messieurs les  
enseignants du premier degré public  
S/C de mesdames les inspectrices et de messieurs  
les inspecteurs de l'Education nationale en charge  
de circonscription

Objet : mouvement interdépartemental - Rentrée 2024.

Références :

- Loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances ;
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports du 25 octobre 2021, BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021 ;
- Note de service relative à la "Mobilité des personnels enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2024" du 12 octobre 2023, parue au BO n° 39 du 19 octobre 2023.

J'attire votre attention sur le fait que l'ensemble des règles et des procédures du mouvement interdépartemental, y compris le détail des éléments de barème, figurent désormais dans les Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, Annexe 1 Section 2.1 « L'organisation du mouvement interdépartemental ». La note de service ministérielle apporte, quant à elle, des précisions concernant le calendrier et les modalités techniques de connexion.

Je vous invite, par conséquent, à lire l'ensemble de ces informations avec la plus grande attention.

### 1) Précisions sur la procédure et le calendrier :

Lundi 06 novembre 2023	<b>Ouverture de la plateforme « Info mobilité » ministérielle</b> accessible, les jours ouvrés, entre 9h00 et 18h30 au 01 55 55 44 44.
------------------------	--

#### Formulation des demandes

Mercredi 08 novembre 2023 à 12h00	<b>Ouverture de l'application SIAM permettant la saisie des vœux.</b> <b>Connexion via votre bureau virtuel : <a href="https://bv.ac-normandie.fr">https://bv.ac-normandie.fr</a></b> Possibilité à tout moment d'enregistrer, de consulter, de modifier ou d'annuler votre demande. → N'attendez pas le dernier moment pour saisir vos vœux en raison des risques d'encombrement du serveur.
Mercredi 29 novembre 2023 à 12h00	<b>Clôture de l'application SIAM et fermeture de la plateforme « Info mobilité » ministérielle.</b> <b>Ouverture de la cellule mouvement départementale :</b> <b>02 31 45 95 61 - Sylvie DUCHANGE</b>

#### Confirmation des demandes et transmission des pièces justificatives

A compter du jeudi 30 novembre 2023	<b>Envoi de la confirmation de votre demande de changement de département dans votre boîte électronique I-prof.</b> → <u>Si vous n'avez pas reçu la confirmation de votre demande, veuillez sans délai prendre contact avec le PSEP.</u>
-------------------------------------	---

<p>Jeudi 14 décembre 2023 au plus tard</p>	<p><b>Date limite de retour de votre confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives.</b> Vous devez éditer, compléter et signer votre confirmation de demande puis la retourner, accompagnée des pièces justificatives, <u>par courriel</u>, à l'adresse : <a href="mailto:dsden14-psep3@ac-normandie.fr">dsden14-psep3@ac-normandie.fr</a> → Le délai prévu pour le retour des documents étant court, il est vivement conseillé de préparer à l'avance vos pièces justificatives. → <b><u>L'absence de transmission de la confirmation de demande, au plus tard le 14 décembre 2023, entraînera automatiquement l'annulation de votre participation au mouvement.</u></b> → <b><u>Tout dossier incomplet ne pourra prétendre à une majoration de barème.</u></b></p>
--	--

**Demandes de modification et demandes tardives**

<p>Lundi 15 janvier 2024 au plus tard</p>	<p><b>Date limite de réception des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale.</b></p>
---	--

**Phase de consultation des barèmes initiaux**

<p>Mercredi 17 janvier 2024</p>	<p><b>Affichage des barèmes initiaux dans l'application SIAM.</b></p>
<p>Du mercredi 17 janvier au mercredi 31 janvier 2024</p>	<p><b>Phase de demandes de correction des barème initiaux formulées par les enseignants.</b> → Le formulaire de demande de correction de barème vous sera transmis via I-prof le 17 janvier 2024. → Pour toute demande de correction de barème, vous devez transmettre ce formulaire, <u>au format Excel et exclusivement par voie électronique</u> à l'adresse <a href="mailto:dsden14-psep3@ac-normandie.fr">dsden14-psep3@ac-normandie.fr</a>, en joignant, si nécessaire les justificatifs complémentaires utiles. → <b><u>A compter du jeudi 1<sup>er</sup> février 2024, les barèmes ne sont plus susceptibles d'appel et sont arrêtés définitivement.</u></b> → Une réponse individuelle vous sera apportée, via I-prof, au plus tard le mardi 06 février 2024.</p>

**Demandes d'annulation de participation**

<p>Mardi 06 février 2024 au plus tard</p>	<p><b>Date limite de réception des demandes d'annulation de participation.</b> → Vous devez transmettre votre demande d'annulation de participation <u>exclusivement par voie électronique</u>, à l'adresse : <a href="mailto:dsden14-psep3@ac-normandie.fr">dsden14-psep3@ac-normandie.fr</a></p>
---	--

**Phase de publication des barèmes arrêtés**

<p>Mercredi 07 février 2024</p>	<p><b>Affichage des <u>barèmes définitifs</u> dans l'application SIAM.</b></p>
---------------------------------	--

**Résultats**

<p>Mercredi 06 mars 2024</p>	<p><b>Diffusion individuelle des résultats aux candidats, par le ministère.</b></p>
------------------------------	---

**2) Demandes au titre du handicap :**

Pour toute demande de bonification exceptionnelle de barème au titre du handicap, il convient de vous reporter à l'Annexe 1, alinéa 2.1.2.2.1 « Demandes formulées au titre du handicap » des Lignes directrices de gestion ministérielles mentionnées en référence, accessible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Special6/MENH2131955X.htm>.

Parallèlement à votre inscription en ligne, vous devez déposer **le mercredi 29 novembre 2023 au plus tard**, votre demande d'appui médical auprès du médecin de prévention (168, rue Caponière - B.P. 46184 - 14061 Caen Cedex), **à l'aide du formulaire téléchargeable dans l'application SIAM**, sous pli cacheté, avec la mention « Confidentiel, secret médical ». Le médecin de prévention appréciera notamment si la demande correspond à un besoin expressément lié au handicap et non à une convenance personnelle.

**Vous devez également transmettre, le jeudi 14 décembre 2023 au plus tard, par courriel, à l'adresse : [dsden14-psep3@ac-normandie.fr](mailto:dsden14-psep3@ac-normandie.fr), avec votre confirmation de demande de mutation signée, la copie de votre demande d'appui médical (sans documents et sans informations relevant du secret médical) .**

A toutes fins utiles, je vous rappelle les coordonnées de la MDPH du Calvados : 17 rue du 11 Novembre, 14000 CAEN ; Tél : 0 800 10 05 22, pour toutes les démarches concernant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou de l'invalidité.

### **3) Mouvement PoP (Mouvement national sur postes à profil) :**

Les enseignants qui le souhaitent pourront parallèlement ou uniquement participer au mouvement PoP via l'application Colibris, accessible via le menu SERVICES d'I-prof, afin de postuler sur un ou plusieurs postes à profil d'autres départements ou du Calvados. Il est rappelé que l'acceptation d'un poste dans le cadre de ce mouvement est définitive et qu'elle entraîne, le cas échéant, l'annulation de la participation au mouvement interdépartemental. Les enseignants mutés via ce dispositif s'engagent à occuper le poste obtenu pendant 3 ans.

Calendrier du mouvement PoP :

Lundi 06 novembre 2023	<b>Ouverture de la plateforme « Info mobilité » ministérielle</b> accessible, les jours ouvrés, entre 9h00 et 18h30 au 01 55 55 44 44.
Mercredi 08 novembre 2023 à 12h00	<b>Ouverture de l'application Colibris permettant la saisie des vœux.</b>
Mercredi 29 novembre 2023 à 12h00	<b>Fermeture de l'application Colibris. Fermeture de la plateforme Info mobilité ministérielle.</b>
Du jeudi 30 novembre 2023 au mardi 23 janvier 2024	<b>Instruction des dossiers de candidature, organisation des entretiens avec les candidats et classement des agents</b> par les services départementaux
Mercredi 21 février 2024	<b>Communication des résultats par courriel.</b>

Des informations complémentaires sur ce mouvement seront disponibles sur le portail ministériel dédié accessible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592>.

Signé Armelle FELLAHI

Copies pour information :

- Médecin de prévention
- DRH
- Conseillère ressources humaines de proximité